

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Arrondissement de La Tour du Pin

Canton de Bourgoin-Jallieu

Nombre de membres : 18

En exercice : 18

Présents : 11

Pouvoirs : De BALLY Liliane à
GIRARD Sophie.*Absent(es) ou excusés* : CLOPET
Sylvain, FERRARRO Cindy,
DOUCELIN Romain, LAURENT
Catherine, PRIEUR-DREVON Elise,
GARNIER Vincent.*Pour* : 11*Contre* : 0*Abstention* : 0**Objet****Annule et remplace
la délibération n°22/12.12/46****Participation financière à
l'installation d'un DAB à
Nivolas-Vermelle**

République Française

COMMUNE D'ECLOSE-BADINIÈRES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Délibération n°24/03.11/09***Séance du 11 mars 2024**Compte-rendu visible le 18 mars 2024**Date de convocation le 06 mars 2024**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de
la séance : 18**Maire* : BERGER Alain*Secrétaire de séance* : JACOLIN Jocelyne*Membres présents* : : BERGER Alain, PELLET Valérie,
BUTTIN Gérard, JACOLIN Jocelyne, JOLY Bernard,
GIRARD Sophie, FERLET Dominique, CUSIN Cécile,
COUTURIER Alban, FROMENTOUX Cyril, MICHA
Abigaël.

Vu la délibération n°22/12.12/46 portant sur la participation financière à l'installation d'un DAB à Nivolas-Vermelle.

Monsieur le Maire expose :

Il existait un distributeur automatique de billets (DAB) à Nivolas-Vermelle qui a fait l'objet d'une destruction par des malfrats.

Depuis cet incident, la banque gestionnaire de cet équipement ne veut pas en mettre un dans les conditions actuelles. Elle demande à ce qu'un local soit mis à disposition pour offrir à nouveau ce service.

La commune de Nivolas-Vermelle a accepté de le faire et propose aux communes environnantes, compte tenu du service apporté aux habitants de celles-ci, de participer aux frais de cette installation.

Monsieur le maire propose :

Compte tenu que les habitants d'Eclosé-Badinières sont concernés et très intéressés par ce service, une participation d'un montant de 2 500 € pourrait être apporté au projet, et donc versé à la commune de Nivolas-Vermelle.

La commune de Nivolas-Vermelle a accepté de le faire et propose aux communes environnantes, compte tenu du service apporté aux habitants de celles-ci, de participer aux frais de cette installation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 038-200049815-20240311-24031109-DE



- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire d'apporter ce fond de concours de 2 000 € à la commune de Nivolas-Vermelle.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Alain BERGER
Le Maire

Rendu exécutoire après envoi
en Sous-préfecture 12 mars 2024

